

Montrouge, le 3 juin 2024
N°2024_12208_DG75-C930

**CONCOURS POUR L'ACCÈS AU GRADE
DE CONTRÔLEUR PRINCIPAL**

RAPPORT DU JURY

ANNÉE 2023



Sommaire

I. DÉROULEMENT DU CONCOURS.....	3
II. ÉPREUVES ÉCRITES.....	4
1. Note de synthèse – généralités.....	4
2. Note de synthèse de documents à caractère administratif.....	4
2.1 – Le sujet proposé.....	4
2.2 – Les remarques du jury.....	4
2.3 – Les résultats.....	4
3. Note de synthèse de documents à caractère statistique.....	5
3.1 – Le sujet proposé.....	5
3.2 – Les remarques du jury.....	5
3.3 – Les résultats.....	5
4. Note de synthèse de documents à caractère économique et social.....	5
4.1 – Le sujet proposé.....	5
4.2 – Les remarques du jury.....	6
4.3 – Les résultats.....	6
III. ÉPREUVE ORALE D’ADMISSION.....	6
5. Les fiches de poste et le dossier RAEP.....	6
5.1 – Les fiches de poste qui accompagnent le dossier RAEP.....	6
5.2 – La rédaction du dossier RAEP.....	7
6. L’épreuve orale.....	7
6.1 – L’exposé.....	7
6.2 – Réponses aux questions.....	8
6.3 – Intégration en milieu professionnel.....	8
6.4 – Connaissance du contexte Insee / Système statistique public.....	9
ANNEXES.....	10
ANNEXE 1 : Données Statistiques.....	11
ANNEXE 2: Arrêté fixant la composition du jury.....	16



Ce rapport du jury a été rédigé à partir des contributions des membres du jury, qu'ils en soient remerciés.

I. DÉROULEMENT DU CONCOURS

L'inscription au concours professionnel 2023 de contrôleur principal est ouverte aux contrôleurs de 1^{re} classe de l'Insee ayant au moins un an dans le 6^e échelon et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est organisé le concours. Toutefois, les candidats qui auraient rempli les conditions d'inscription antérieures (5^e échelon) au 31/12/2024 en déroulant leur carrière selon les dispositions statutaires antérieures au 1^{er} septembre 2022 sont admis à concourir pour la session 2024, conformément à la disposition transitoire du décret n°2023-448 du 7 juin 2023 modifiant les dispositions communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État.

En 2023, 211 candidats se sont inscrits et 176 d'entre eux se sont présentés à l'épreuve écrite le 7 septembre. Le nombre de candidats inscrits est plus faible qu'en 2022 et 2021, le taux de présence à l'écrit baisse également (83,4 % après 89,4 % en 2022).

En 2023, aux épreuves écrites, les candidats se sont tournés plus souvent vers la synthèse à caractère économique : 45 % ont choisi ce sujet, contre 20 % pour la note de synthèse à caractère administratif, et 35 % la synthèse à caractère statistique .

Comme pour tous les concours et examens professionnels, les épreuves écrites sont corrigées sous couvert de l'anonymat. Les épreuves ont été corrigées en double correction à l'aveugle : chaque correcteur ne connaît ni la note ni les appréciations mises par l'autre correcteur. L'application de barèmes précis a permis de garantir une bonne homogénéité des notes entre correcteurs. Une harmonisation entre épreuves est réalisée par le jury, notamment sur la base des statistiques (distribution) propres à chaque sujet.

Le jury a prononcé l'admissibilité pour 90 candidats, fixant la barre d'admissibilité à 10,8.

Les épreuves orales ont eu lieu entre le 11 et le 14 décembre 2023 à Montrouge. 88 candidats se sont présentés à ces épreuves orales. Le jury a retenu 46 lauréats. La barre d'admission est de 13,12. Le taux d'admissibilité est de 51,1 % et le taux d'admission de 26,1 %. Ces deux taux sont supérieurs aux années précédentes, et sont liés à la fois à la hausse du nombre de places ces dernières années et à la baisse du nombre de candidats pour l'année 2023.

Comme chaque année, le jury a accepté de faire un retour sur les épreuves écrites et orales aux candidats qui l'ont demandé. Cette année, une vingtaine de candidats a sollicité un tel retour. Rappelons que le jury n'est pas tenu de faire un retour aux candidats puisqu'il ne constitue pas de document recueillant des appréciations écrites sur les travaux de l'ensemble des candidats¹. Ces retours, rédigés *a posteriori*, nécessitent donc une certaine coordination entre membres du jury et la cellule « concours-examens », puisqu'ils requièrent en particulier de dé-anonymiser les copies d'écrit. En effet, l'anonymat des candidats est conservé à l'égard des membres du jury tant qu'il n'est pas indispensable de le lever, ce qui en pratique implique notamment que les membres du jury n'ont, à aucun moment, connaissance explicite des résultats individuels des candidats à l'écrit. Ces retours présentent donc un « coût » non négligeable pour les membres du jury et ils sont traités globalement.

Aussi, à l'avenir et comme en 2022, le jury limitera ses retours aux seules demandes de candidats qui lui seront parvenues dans le mois qui suit la publication des résultats. Il y répondra dans les deux mois qui suivent, les demandes étant traitées de manière groupée.

1 Voir le *Guide pratique des concours administratifs à l'usage des présidents et membres de jurys*, DGAFP, 2015.



II. ÉPREUVES ÉCRITES

1. Note de synthèse – généralités

Malgré leurs spécificités, les notes de synthèse à caractère économique et social, statistique ou administratif sont avant tout des notes de synthèse au même titre qu'une note de synthèse sur un sujet d'ordre général. En d'autres termes, la méthode de construction de ces notes est sensiblement identique. Les candidats sont invités à lire les conseils de méthode donnés dans les précédents rapports du jury, notamment celui de 2020, à ce propos.

2. Note de synthèse de documents à caractère administratif

2.1 – Le sujet proposé

Le sujet portait sur la construction de la statistique européenne. Le corpus comportait 9 documents - dont un glossaire - répartis sur 22 pages. Plusieurs types de documents ont été proposés aux candidats. Il s'agissait d'extraits d'un règlement européen, du site internet d'Eurostat, du blog de l'Insee, du Courrier des Statistiques, d'une lettre d'information et d'un communiqué de presse. Maintes idées évoquées dans le corpus pouvaient être mobilisées pour construire une note de synthèse pertinente.

2.2 – Les remarques du jury

Toutes les idées des documents ne peuvent figurer dans la copie du candidat. D'une part, le candidat prendrait le risque de dresser un inventaire d'idées plutôt que de les mettre en cohérence dans un texte structuré. D'autre part, le candidat n'aurait pas le temps de rédiger une introduction, une conclusion et une ouverture appropriées qui sont pourtant évaluées au même titre que le corps de la synthèse. Il est vivement conseillé de suivre le plan proposé par le jury afin d'éviter de consacrer du temps à en concevoir un adéquat. Les candidats ont dans l'ensemble soigné la qualité syntaxique et orthographique des synthèses rendues. S'il est appréciable de reformuler une expression tirée du corpus, il convient d'en conserver le sens premier. Le jury a conscience que la saisie informatique est consubstantielle à l'environnement professionnel. L'écriture manuscrite de la synthèse ne doit cependant pas être négligée et la synthèse doit par voie de conséquence demeurer intégralement lisible.

2.3 – Les résultats

Ce sujet a été choisi par 34 candidats. La meilleure note obtenue se situe à 15,2 et la plus mauvaise à 2,5 (hors copies blanches). La note moyenne des copies (hors copies blanches) s'élève à 10. Le taux d'admissibilité est de 44%.

3. Note de synthèse de documents à caractère statistique

3.1 – Le sujet proposé

Le sujet proposé cette année portait sur les non salariés ; il comportait 17 documents répartis sur 16 pages. Le jury s'était attaché à varier les différents types de tableaux et graphiques présentés. Le jury s'attendait à ce que chaque document alimente la note de synthèse, ce qui n'a été que rarement le cas. Les documents proposés n'exigeaient pas de compétence particulière en statistique, hormis une certaine aisance dans l'analyse de résultats chiffrés : aucun calcul n'était nécessaire.



3.2 – Les remarques du jury

Le plan proposé par le sujet a été suivi par une majorité de candidats.

D'une façon générale, les bonnes copies se distinguent par l'utilisation de l'ensemble des documents pour la réalisation de la synthèse.

La gestion du temps reste pour certains candidats problématique : les notes les plus basses correspondent aux copies incomplètes, dans lesquelles une partie des tableaux n'est pas mentionnée. Pour beaucoup de candidats, la seconde partie et la conclusion ont été traitées de façon trop rapide. Il est rappelé que le jury attend que les différentes parties de la synthèse soient équilibrées.

Par ailleurs, quelques copies contiennent des introductions trop longues dans lesquelles on retrouve les messages essentiels des documents : ce n'est en effet pas le rôle de l'introduction.

Il faut rappeler que le jury s'attend à une conclusion avec un bilan et une ouverture, très peu présents dans les copies.

Sur le fond, certains documents proposés ont fait l'objet de contre-sens, ou d'une utilisation trop superficielle.

Parmi ceux-ci, le document 5 (Structure par sexe et par âge des non-salariés et salariés) a très souvent été mal compris, certains candidats semblant méconnaître la construction d'une pyramide des âges.

Le document 17 (Revenus mensuels d'activité des non-salariés (hors micro-entrepreneurs) par activité en 2020 : dispersion des revenus) a parfois été utilisé à mauvais escient : l'apport de ce graphique portait avant tout sur la dispersion des revenus, ce qui était mentionné dans le titre. Mais plusieurs candidats l'ont utilisé seulement à titre d'exemple pour les salaires moyens.

L'enseignement principal du document 12 (Évolution du revenu moyen et des effectifs non salariés entre 2008 et 2019) n'a pas toujours été compris, et le contraste entre les évolutions des effectifs et des revenus, élément majeur de la synthèse n'a pas été rapporté dans plusieurs copies.

Lors de l'analyse des documents, les candidats sont invités à distinguer les différents enseignements portés par les documents, et à surtout bien identifier l'idée principale et originale qu'il convient de mettre en avant.

Certains candidats (peu nombreux) ne citent aucun chiffre et les sources ne sont pas systématiquement indiquées.

D'autres à l'inverse citent un grand nombre d'informations chiffrées, mais qui n'apportent pas d'élément intéressant à la synthèse.

Certains candidats citent des chiffres détaillés mais ne donnent pas les ordres de grandeur généraux, pourtant nécessaires dans une synthèse.

L'exercice de la synthèse de documents à caractère statistique requiert une analyse de données chiffrées, présentées sous forme de tableaux et de graphiques. Cette analyse doit s'attacher à dégager les idées principales. Il est important d'utiliser l'ensemble des documents proposés pour avoir une vision globale du sujet afin de présenter une copie structurée, en évitant l'écueil du catalogue d'idées juxtaposées.

3.3 – Les résultats

Ce sujet a été choisi par 58 candidats. La meilleure note obtenue se situe à 17,6 et la plus mauvaise (hors copies blanches) à 5,7. La note moyenne des copies (hors copies blanches) s'élève à 10,9. Le taux d'admissibilité est de 46,6 %.



4. Note de synthèse de documents à caractère économique et social

4.1 – Le sujet proposé

Le sujet proposé cette année traitait de la décarbonation de l'économie en France. Le dossier comportait 9 documents répartis sur 21 pages.

4.2 – Les remarques du jury

Le sujet précisait les attendus de la note de synthèse. Les candidats devaient, tout d'abord, dresser un état des lieux du changement climatique en France en mettant en avant les politiques et les actions mises en œuvre par les agents économiques pour limiter l'impact de l'activité économique sur l'environnement. Ensuite, ils devaient montrer le rôle des ménages et les contraintes engendrées. Le plan, annoncé dans le sujet, a été respecté dans la grande majorité des copies. En introduction, la formulation du sujet est une étape importante, elle ne doit pas être sous-estimée.

Les définitions devaient être précises et néanmoins restées synthétiques afin de ne pas faire perdre du temps au candidat.

La première partie devait permettre de dresser un état des lieux des conséquences du changement climatique, sous l'angle du monde végétal, animal, de l'eau, de la nourriture, du point de vue géographie et santé. Cet état des lieux concernait la France mais pouvait s'étendre au niveau mondial. Il était notamment attendu des candidats de décrire ce phénomène en énonçant quelques chiffres et en analysant le rôle des principaux secteurs contributeurs.

Le rôle des entreprises, des acteurs privés, de l'état et des pouvoirs publics, illustré par quelques chiffres pertinents, devaient être mis en évidence ainsi que l'éclairage du débat public. Les copies des candidats qui ont su faire apparaître les liens entre plusieurs documents ont été valorisées. Les copies qui n'ont mentionné aucun chiffre ou aucun rôle des acteurs, ont été pénalisées.

La seconde partie devait restituer le rôle des ménages et les contraintes engendrées. Le plus souvent, cette seconde partie a été traitée trop superficiellement, reflétant sans doute le manque de temps des candidats. Ces derniers doivent garder à l'esprit que les parties doivent être équilibrées et que l'ensemble des documents doit être utilisé.

En effet, cette partie a trop souvent été traitée partiellement : si la place spécifique du ménage dans l'élaboration des stratégies a assez souvent été mentionné, seules quelques copies ont su mettre en évidence les contraintes posées par ce changement climatique sur les ménages. Les contraintes, telles que l'acceptabilité des coûts par les ménages et les inégalités, ainsi que les solutions pour les contourner devaient être mises en avant.

D'une manière globale, les copies ont été satisfaisantes. Sur la forme, les principales pénalités sont dues à l'absence de plan ou d'éléments du plan, à un plan déséquilibré faisant apparaître des parties très inégales ou des incohérences. Ces erreurs sont très souvent dues à une mauvaise gestion du temps pour réaliser l'épreuve.

Sur le fond, certaines copies ont perdu des points lorsque des idées importantes n'ont pas été évoquées et lorsque le travail de synthèse était insuffisant (recopie du texte, absence de lien entre plusieurs documents, ...).

Quelques rares copies non terminées ont également été pénalisées.

4.3 – Les résultats

Ce sujet a été choisi par 75 candidats. La meilleure note obtenue se situe à 16,4 et la plus mauvaise à 3,5 (hors copies blanches). La note moyenne des copies (hors copies blanches) s'élève à 11,2. Le taux d'admissibilité est de 64 %.



III.ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'épreuve orale comporte d'une part un exposé par le candidat, en 10 minutes, sur les compétences acquises au cours de son parcours professionnel, et d'autre part une discussion avec des membres du jury, de 30 minutes dont l'objectif est de déterminer si les compétences déclarées acquises par le candidat le sont bien, d'évaluer sa connaissance de l'Insee et du système statistique public et la solidité de son projet professionnel.

La grille d'évaluation établie couvre un champ suffisamment large pour permettre une évaluation précise des différentes compétences acquises par les candidats. Les critères sont bien définis et relativement faciles à appliquer par le jury. Ils font l'objet d'une pondération différenciée selon leur nature. La formation des membres du jury intègre un travail sur cette grille et en permet une appropriation partagée.

Il est rappelé que le dossier RAEP n'est pas noté. Il n'est pourtant pas à négliger. En effet, après l'exposé du candidat, le jury engage les échanges sur la base du dossier RAEP et sur le contenu de l'exposé.

La manière dont la discussion se déroule et la qualité des échanges, tant sur le fond que sur la forme, sont déterminantes dans l'appréciation du candidat. C'est aussi l'occasion donnée au candidat de se mettre en valeur et de justifier qu'il dispose des compétences attendues par le jury pour un contrôleur principal. Dans cet entretien, il s'agit de se valoriser, sans s'attribuer toutes les avancées du travail et du poste, de reconnaître les apports de son équipe ou de sa hiérarchie. Des réponses précises, à la fois concises mais pas pour autant laconiques, sont attendues. Des exemples qui étayaient les réponses sont les bienvenus. Les questions posées par le jury portent à la fois sur les compétences professionnelles du candidat, ses réalisations ainsi que sur des connaissances plus générales sur l'environnement de son poste. Ces différents éléments doivent être bien maîtrisés par un futur contrôleur principal de l'Insee.

5. Les fiches de poste et le dossier RAEP

5.1 – Les fiches de poste qui accompagnent le dossier RAEP

Les fiches descriptives de poste, rédigées par la hiérarchie du candidat, doivent refléter les fonctions du candidat, et non pas le rôle de l'unité à laquelle il appartient.

Elles ne doivent pas donner d'avis sur le candidat, ce ne sont pas des fiches de proposition pour la promotion au choix. Les descriptions doivent être précises et complètes mais rester synthétiques (ne pas dépasser une page) et surtout doivent rester d'une grande neutralité. Elles ne doivent pas non plus comporter de pièces jointes attachées en format électronique, le jury ne dispose que du dossier papier et ne peut accéder à ces pièces jointes. Ces consignes sont respectées dans la grande majorité des cas.

5.2 – La rédaction du dossier RAEP

Des conseils détaillés de rédaction figurent dans le rapport 2020 du jury. Les candidats sont invités à les lire avec attention et à les respecter autant que possible.

6. L'épreuve orale



Comme d'habitude, un temps assez court est consacré, en début d'entretien, à vérifier que les candidats sont dans de bonnes conditions. Il est possible pour le candidat de faire usage d'un chronomètre mis à sa disposition sur la table devant lui.

Le candidat peut utiliser une feuille de notes recto simple, remplie préalablement à l'épreuve, pour s'aider lors de la présentation de son parcours qu'il doit réaliser au début de l'épreuve (voir infra). S'il fait usage de notes, il doit les ranger une fois la présentation du parcours achevée (au bout des 10 minutes prévues à cet effet). Cette disposition est rappelée dans la convocation des candidats admissibles aux épreuves orales.

6.1 – L'exposé

L'entretien avec le jury commence par l'exposé du parcours professionnel du candidat. La grande majorité des candidats respecte le temps de 10 minutes qui est imposé. Ceux qui n'utilisent pas ces 10 minutes perdent parfois une occasion de mettre en avant l'une de leurs réalisations ou capacités à accéder au grade de contrôleur principal. Un très petit nombre dépasse les 10 minutes ; le jury est alors contraint de leur demander de conclure très rapidement, voire de les interrompre. Le non-respect de la durée de l'exercice (en plus ou en moins) entraîne une pénalité dans la notation.

Dans cet exercice, le jury évalue la capacité du candidat à exprimer oralement le contenu et les apports de son cursus professionnel. Par conséquent, il apprécie que l'exposé s'appuie sur un plan structuré, qui peut être thématique ou chronologique. Certains candidats ont ainsi su trouver un fil conducteur qui a mis en valeur leur parcours.

Une bonne structuration de l'exposé (avec peu d'idées mais bien choisies) permet aux candidats de réaliser leur exposé avec calme, facilitant ainsi l'écoute et la compréhension du jury.

La préparation à l'oral est utile aux candidats pour respecter les attendus de cette épreuve. Des candidats ont fait l'effort de pratiquer cet exercice sans note aucune : le contact avec le jury s'établit mieux et l'exposé n'en est que plus vivant (pas de feuille de papier entre le candidat et le jury qu'il doit convaincre). Cependant il ne faut pas tomber dans l'excès inverse où le par cœur se transforme en une récitation mécanique et peu naturelle.

Avoir du recul et retirer de ses expériences professionnelles des aspects positifs sont des qualités importantes. Le candidat est invité à dégager ses motivations particulières dans sa présentation. L'objectif du candidat doit être la mise en valeur des étapes importantes de sa vie professionnelle et des compétences acquises ou développées. Des illustrations concrètes, si elles ne sont pas indispensables, permettent d'accréditer les apports et d'incarner le discours. Les candidats ont donc tout intérêt à recourir à des exemples.

Certains candidats énumèrent des qualités qu'ils estiment avoir acquises par leur expérience sans relief ni relation à des épisodes vécus. Ce type de discours ne passe pas bien et n'est pas convaincant.

Comme dans le dossier RAEP, le candidat doit parler à la première personne de ce qu'il réalise lui-même, de ses propres responsabilités et non de celles de son équipe. Certains oublient cet aspect et ont du mal à se positionner au sein d'une organisation. Certains semblent avoir fait tout, tout seul, sans aucun chef à qui rendre compte. Dans l'évaluation, le jury cherche à comprendre comment le candidat se positionne avec d'éventuelles personnes qu'il encadre, mais aussi avec ses supérieurs hiérarchiques.

Le candidat doit pouvoir justifier son choix de projet professionnel et connaître les missions et conditions d'exercice du poste sur lequel il se projette en qualité de B+ .



6.2 – Réponses aux questions

Dans l'ensemble, les candidats répondent bien aux questions posées. Ils les comprennent aisément, quitte à demander une précision au jury, ce qui est satisfaisant.

En général, les candidats maîtrisent bien les tâches qui leur incombent, les outils qu'ils utilisent, mais tous n'ont pas le recul attendu sur leurs travaux ou missions. Les candidats sont interrogés sur les tenants et aboutissants des travaux qu'ils effectuent ou ont effectués, l'amont et l'aval. En particulier, les concepts utilisés, et pour les travaux statistiques, la nature des données utilisées et la diffusion des résultats doivent être connues. À titre d'exemple, les candidats sont invités à s'interroger sur les publications auxquelles leurs travaux donnent lieu ou l'utilisation qui en est faite, en interne, comme à l'extérieur de l'Insee.

Quelques rares candidats n'ont pas suffisamment connaissance du contexte entourant leur travail : à quoi sert ce qu'ils font, qui en sont les commanditaires, quels sont les derniers résultats produits ? Il est important que le candidat prenne le recul nécessaire sur les tâches qu'il effectue sur son poste.

Pour les questions pour lesquelles le jury attend une opinion du candidat, il n'y a pas forcément une bonne ou une mauvaise réponse, l'important étant alors la qualité de l'argumentation développée.

6.3 – Intégration en milieu professionnel

L'épreuve orale vise aussi à appréhender les savoir-être du candidat en termes de démarche individuelle ou collective, ainsi que les savoir-faire communs et managériaux.

Le jury attend du candidat qu'il possède du recul et des connaissances suffisantes pour apporter des jugements pertinents et approfondis sur son travail. Il apprécie la capacité du candidat à se forger un jugement personnel et à exprimer une analyse cohérente sur certaines situations, tant sur l'organisation et les procédures que sur les enjeux de la statistique publique et ses perspectives d'évolution. Les candidats sont jugés sur leur capacité à argumenter et non sur le bien-fondé de leur opinion.

La répartition des tâches entre les différentes personnes de l'unité de travail du candidat doit être clairement expliquée au jury. À titre d'exemple, il convient d'exposer les délégations exactes liées à un intérim de son supérieur hiérarchique.

Les candidats doivent montrer qu'ils sont armés pour prendre en charge des responsabilités d'encadrement intermédiaire, révélant une aptitude à assurer des postes de niveau A. La préparation au concours est une occasion d'y réfléchir, de s'interroger sur les différentes dimensions du management, comme les notions d'évaluation, de délégation, de façons de rendre compte à sa hiérarchie, de mesure de la qualité, de prise en compte d'objectifs ou de représentation de son unité. C'est une occasion de se projeter dans l'avenir.

Les capacités à travailler en équipe sont très importantes.

Lorsque le candidat n'est pas en position d'encadrement, les capacités managériales sont questionnées en procédant à des mises en situation.

Le jury souhaite rappeler au candidat que le supérieur hiérarchique n'est pas seulement un animateur : il est un responsable qui encadre. Si le candidat est lui-même en situation d'autorité, il doit expliquer comment s'exerce son encadrement. Enfin, le candidat a tout intérêt à témoigner que sa relation à son environnement professionnel proche correspond aux bonnes pratiques attendues (responsabilité, loyauté, respect, professionnalisme, etc.).



6.4 – Connaissance du contexte Insee / Système statistique public

Un des aspects évalués, qui sans être primordial dans ce concours est néanmoins important, est celui de la connaissance technique du métier. Pour quelqu'un qui a vocation à progresser dans le domaine des études par exemple, les notions de base de statistiques doivent être connues. Pour quelqu'un qui travaille en mode projet ou dans l'informatique, la méthode Agile ne doit pas être inconnue. Il peut aussi s'agir de vérifier que quelqu'un qui a travaillé sur des enquêtes, la comptabilité nationale ou le répertoire SIRENE, est capable de répondre à des questions sur ces thématiques. Enfin, selon les profils ou souhaits d'évolution des candidats, le jury peut aussi tester si les logiciels utilisés sont un minimum assimilés. En outre, il semble normal qu'un agent en poste en direction régionale qui fait des études ou participe à des panoramas économiques ou conjoncturels, est capable de présenter des éléments économiques saillants.

Le jury est par ailleurs sensible au niveau de « culture générale Insee » dont disposent les candidats. En particulier, c'est bien en étant curieux au-delà de leur environnement et en s'intéressant aux travaux et aux projets de l'Insee que les candidats se donnent le plus de chances pour réussir cette épreuve.

La connaissance du système statistique public, de l'organigramme de l'Insee, du cadre juridique de la statistique, des grands travaux, des projets est un minimum à posséder. Il n'est pas acceptable qu'un candidat ne connaisse pas les services de sa direction régionale ou de la direction générale s'il y travaille. Les candidats ne peuvent pas totalement faire l'impasse sur l'engagement européen et international de l'Insee, ainsi que les grands projets de l'institut ou enjeux statistiques plus larges.



ANNEXES

ANNEXE 1 : Données Statistiques

Concours de contrôleur principal

TABLEAU 1 - De l'inscription à l'admission depuis 2020

Année	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Taux d'admissibilité	Admis	Taux d'admission
2020	188	168	89,4	63	37,5	32	19,0
2021	237	216	91,1	73	33,8	34	15,8
2022	247	221	89,4	100	45,2	49	22,2
2023	211	176	83,4	90	51,1	46	26,1

TABLEAU 2 - Répartition des candidats selon le sujet choisi à l'écrit et principaux résultats

	2020	2021	2022	2023
Candidats présents aux épreuves écrites	168	216	221	176
<i>% synthèse Économique et sociale</i>	29,2	30,0	38,5	44,9
<i>% synthèse Administrative</i>	25,6	34,8	27,6	20,4
<i>% synthèse Statistique</i>	45,2	35,2	33,9	34,7
Barre d'admissibilité (Note sur 20)	12,6	11,6	10,4	10,8
Candidats admissibles	63	73	100	90
Candidats présents à l'oral	59	72	93	88
Barre d'admission (Note sur 20)	14,4	14,36	13,2	13,12
Candidats admis	32	34	49	46

TABLEAU 3 - Résultats selon le sujet choisi à l'épreuve écrite

Tableau 3A : 2020

Synthèse	Présents	Admissibles	Taux d'admissibilité	Admis	Taux d'admission
Économique et sociale	49	18	36,7%	15	30,9%
Administrative	76	28	36,8%	9	11,8%
Statistique	43	17	39,5%	8	18,6%
ENSEMBLE	168	63	37,5%	32	19,0%



Tableau 3B : 2021

Synthèse	Présents	Admissibles	Taux d'admissibilité	Admis	Taux d'admission
Économique et sociale	65	27	41,5%	11	16,9%
Administrative	76	28	30,3%	12	15,8%
Statistique	43	17	30,7%	11	14,6%
ENSEMBLE	216	73	33,8%	32	15,7%

Tableau 3C : concours 2022

Synthèse	Présents	Admissibles	Taux d'admissibilité	Admis	Taux d'admission
Économique et sociale	85	39	45,9%	20	23,5%
Administrative	61	28	45,9%	11	18,0%
Statistique	75	33	44,0%	18	24,0%
ENSEMBLE	216	100	33,8%	49	22,2%

Tableau 3D : concours 2023

Synthèse	Présents	Admissibles	Taux d'admissibilité	Admis	Taux d'admission
Économique et sociale	75	48	64,00 %	26	34,70 %
Administrative	34	15	44,10 %	6	17,6 %
Statistique	58	27	46,60 %	14	24,1 %
ENSEMBLE	167(*)	90	45,90 %	46	29,30 %

(*) 8 copies blanches et 1 copie non remise



Tableaux 4 : Statistiques par âge-sexe au concours de 2023

Tableau 4a : Nombre de candidats admis à concourir par tranche d'âge

Âge	Candidats	Hommes	Femmes
30-35	12	7	5
36-40	33	18	15
41-45	41	19	22
46-50	40	16	24
51-55	27	11	16
56-59	11	4	7
+ 60 ans	10	2	8
TOTAL	174	77	107

Tableau 4b : Nombre de candidats admissibles par tranche d'âge

Âge	Candidats	Hommes	Femmes
30-35	10	6	4
36-40	19	11	8
41-45	26	12	14
46-50	20	10	10
51-55	10	5	5
56-59	2	0	2
+60 ans	3	1	2
TOTAL	90	45	45

Tableau 4c : Nombre de candidats admis par tranche d'âge

Âge	Candidats	Hommes	7Femmes
30-35	8	5	3
36-40	13	6	7
41-45	16	7	9
46-50	6	4	2
51-55	3	2	1
56-59			
+60 ans			
TOTAL	46	24	22



Tableaux 5 : Répartition des notes aux épreuves écrites et orales

Tableau 5a : concours 2020

	Économique et sociale	Administrative	Statistique	Oral
Meilleure note	15,6	16,5	16,1	17,7
Note minimale	0	5,5	6	10,8
Note minimale non nulle	3,1	5,5	6	10,8
Moyenne des notes	11,5	11,9	11,6	14,6
Moyenne des notes non nulles	11,7	11,9	11,6	14,6

Tableau 5b : concours 2021

	Économique et sociale	Administrative	Statistique	Oral
Meilleure note	15,4	15,8	17,0	19,5
Note minimale non nulle	5,5	3,9	3,6	8,0
Moyenne des notes non nulles	10,7	10,2	10,4	14,6

Tableau 5c : concours 2022

	Économique et sociale	Administrative	Statistique	Oral
Meilleure note	17,4	17,0	19,0	19,1
Note minimale non nulle	2,1	3,5	2,8	8,0
Moyenne des notes non nulles	13,0	12,3	13,5	13,7

Tableau 5d : concours 2023

	Économique et sociale	Administrative	Statistique	Oral
Meilleure note	16,4	15,2	17,6	17,6
Note minimale non nulle	3,5	2,5	5,7	8
Moyenne des notes non nulles	11,2	10	10,9	13,6



ANNEXE 2 : Arrêté fixant la composition du jury

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances et de la
souveraineté industrielle et numérique

Arrêté du 11 juillet 2023 fixant la composition du jury du concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur principal de l'Institut national de la statistique et des études économiques ouvert au titre de l'année 2023

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-1719 du 30 décembre 2010 modifié portant statut particulier du corps des contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

Vu l'arrêté du 12 mai 1997 fixant les conditions d'organisation des concours de recrutement de l'Institut national de la statistique et des études économiques et des concours d'admission d'élèves titulaires à l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information et à l'École nationale de la statistique et de l'administration économique ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2014 fixant la nature et le programme des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur principal de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur principal de l'Institut national de la statistique et des études économiques,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury du concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur principal de l'Institut national de la statistique et des études économiques ouvert au titre de l'année 2023 est composé comme suit :

Président :

Monsieur Patrick SILLARD

Inspecteur général de l'Insee

Membres de jury :

Madame BLAISE Céline

Attaché statisticien de l'Insee



Madame CHERCHEM Ourida	Attaché statisticien principal de l’Insee
Monsieur FREPPEL Camille	Attaché statisticien principal de l’Insee
Madame GAIMARD Laura	Attaché statisticien de l’Insee
Madame KOUMARIANOS Heïdi	Attaché statisticien principal de l’Insee
Madame LEROUX Sabrina	Attaché statisticien de l’Insee
Monsieur LIENARD Jérémie	Attaché statisticien principal de l’Insee
Monsieur MAAZI Sofiane	Attaché statisticien de l’Insee
Madame MAGISTRALI Béatrice	Attaché statisticien principal de l’Insee
Madame PARIENTE Julie	Attaché statisticien principal de l’Insee
Madame PELA Viviane	Attaché statisticien principal de l’Insee
Monsieur PERRON Romain	Attaché statisticien de l’Insee
Madame ROMANI Maud	Attaché statisticien de l’Insee
Monsieur VIAIRON Vincent	Attaché statisticien de l’Insee

Article 2

En cas d'empêchement du président du jury, la présidence sera assurée par Madame Heïdi KOUMARIANOS.

Article 3

Mme Juliette PONCEAU, cheffe de la section concours et examens, est chargée du secrétariat du jury ou, en son absence, Mme Nathalie MAURIN, gestionnaire du concours.

Article 4

Le directeur général de l’Institut national de la statistique et des études économiques est chargé de l’exécution du présent arrêté.

Fait le 11 juillet 2023

Le ministre de l’Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,
Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de l’Institut national de la statistique et des études économiques,

Signé : J.-L. TAVERNIER

